

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-215 du 23 Mai 1984

portant nomination du Camarade
Ibrahima GOMINA MAHAZOU en qualité de
de Chef de la Cellule d'Exécution
et de Gestion du Projet " Plantation
de Bois de Feu dans le Sud-BENIN".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti
de la Révolution Populaire du Bénin,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu
en sa séance du 29 Février 1984,

DECRETE :

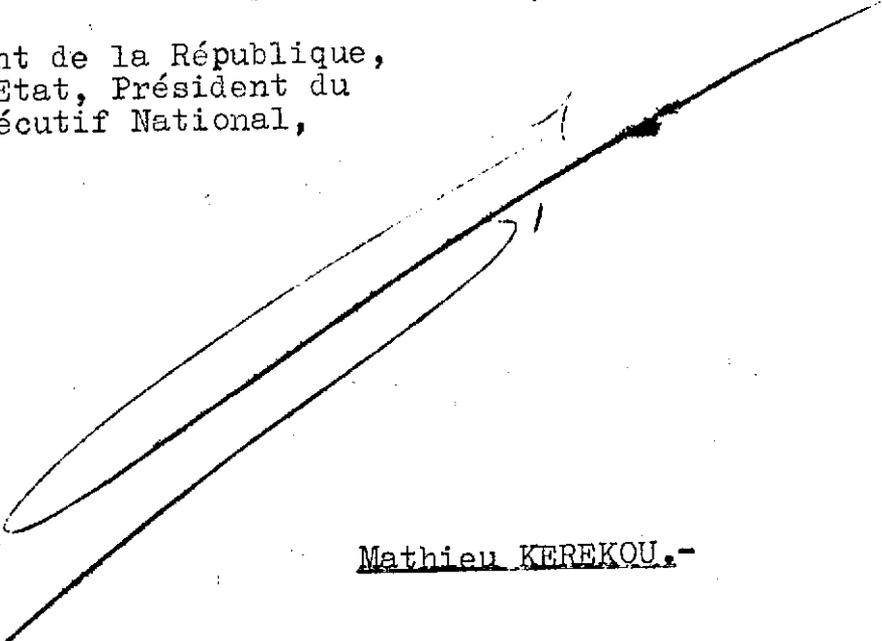
Article 1er.- Le Camarade Ibrahima GOMINA MAHAZOU est nommé
Chef de la Cellule d'Exécution et de Gestion du Projet "Plan-
tation de Bois de Feu dans le Sud-BENIN "

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

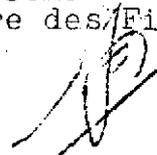
Fait à COTONOU, le 23 Mai 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Fermes
d'Etat, de l'Elevage et
de la Pêche et pour le
Ministre des Finances
absent,



Boukary ALIDOU.-

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF-
MFEEP 8 Autres Ministères 20 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et
Sections 4 DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 10
DPE au MTAS 4 BCP 2 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 Intéressé 1 JORPB
1.-